

Motion AG 31 mars 2017 : nous construisons ici un Monde enviable et pérenne

Le bien commun : Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement affirment que les constituants de l'écosystème planétaire n'appartiennent à personne : milieux naturels, ressources naturelles et biodiversité doivent, en conséquence, être reconnus et pérennisés comme un **bien commun**.

La réciprocité : l'espèce humaine dépend de ce bien commun et doit, par **réciprocité**, l'épargner et le sauvegarder.

Un appel : notre société est-elle seulement dirigée par la volonté d'optimiser des intérêts privés ponctuels ? Face à cette inquiétude, Frapna Drôme Nature Environnement appelle le plus grand nombre à intervenir dans notre organisation pour que celle-ci préserve le bien commun et décline le principe de réciprocité.

Une construction locale : l'association a mis son fonctionnement en cohérence avec cet appel. Pour préserver l'environnement et la nature, elle agit localement, en dehors de tout marché, de toute concurrence et de toute considération pour des intérêts privés. Elle se décline ainsi comme une partie locale de la préservation globale du bien commun. Les adhérents, acteurs et principaux contributeurs, déclarent ainsi : « nous construisons ici, ensemble, un Monde enviable et pérenne. »